



Famille Feu NKOUMI Marc  
Famille Feu OWOULA Clément  
Feu NGOSSOUMA Bernard  
Mesdames OPOUBOU Albertine et  
EBORI Romaine ont la profonde dou-  
leur d'annoncer aux parents, amis et  
connaissances le décès de leur fils,  
neveu et petit-fils NGOSSOUMA  
**Faustin**, survenu le 22 février 2023 des  
suites d'une longue maladie.

Le programme des obsèques se dérou-

lera comme suit :

- Mardi 14 mars 2023 de 13h- 18h : recueillement à Casep-ga.
- Mardi 14 mars en soirée, transfert de la dépouille vers Bongoville;
- Mercredi 15 mars 2023 : veillée au domicile familial;
- Jeudi 16 mars 2023 : inhumation au cimetière familial;

## ANNIVERSAIRES DÉCÈS



12 Mars 2019 - 12 Mars 2023

Voici quatre ans que le livre de la  
vie du Dr. LOUNDOU Jérôme s'est  
refermé.

Papa, tes enfants, tes petits-fils,  
épouses, parents, amis et connais-  
sances n'arriveront jamais à combler  
ce vide.

Repose en paix.

12079



MAKA Christiane

13 Mars 2003 - 13 Mars 2023

20 ans déjà que tu as été arrachée à  
l'affection de tes enfants et ta famille.  
20 ans que ton amour, ta présence, ton  
pragmatisme nous manquent.

Maman, si tu pouvais voir tes enfants,  
Ton Mode Soldat est activé dans nos  
cœurs.

En ce jour de triste souvenir de ton  
décès, que tous ceux qui ont eu le  
plaisir de te connaître aient une pensée pieuse et affectueuse  
pour toi.

**A JAMAIS NOTRE MOTIVATION**

Ta famille, tous tes enfants, dont Marguil, Bijoux, Dieu merci et  
Pipou.

12097



13 Mars 2021 - 13 Mars 2023, cela fait 2  
ans déjà que notre Mère, Grand-mère,  
arrière-grand-mère, tante, sœur et  
belle-mère, feu **BOURDETTE Emilie**  
née **AKERE** a été rappelée à Dieu. Que  
ceux qui l'ont connue et aimée aient  
une pensée pieuse en ce jour de com-  
mémoration de son souvenir.

A cet effet, pour le repos de son âme,  
une messe de requiem sera dite à son  
intention, le Mardi 14 Mars 2023 à 17  
heures en l'église Saint Pierre de Libreville.

12103

## COMMUNIQUÉS

### DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature informe le public qu'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) relative au projet d'exploitation forestière de la Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD), situé entre les provinces de l'Ogooué-Lolo et l'Ogooué-Ivindo a été déposée auprès de ses services par la Société BONUS HARVEST. Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret 539/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005, réglementant les études d'impact sur l'environnement, ce document est consultable pour avis dans les locaux de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature sis au 5ème étage de l'immeuble abritant les services du Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, Chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres pendant dix (10) jours, à compter de la date de publication du présent communiqué. Passé ce délai, aucun avis ne sera pris en compte dans le processus administratif de validation de cette EIES. 12076

### DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature informe le public qu'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) relative à l'exploitation de la mine de manganèse sur le site Biniomi, situé à Franceville, province du Haut-Ogooué a été déposée auprès de ses services par la société NOUVELLE GABON MINING.

Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret 539/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005, réglementant les études d'impact sur l'environnement, ce document est consultable pour avis dans les locaux de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature sis au 5ème étage de l'immeuble abritant les services du Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, Chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres pendant dix (10) jours, à compter de la date de publication du présent communiqué.

Passé ce délai, aucun avis ne sera pris en compte dans le processus administratif de validation de cette EIES. 12066

### NAUFRAGE DU NAVIRE ESTHER MIRACLE

#### Communiqué du Sénat

La nuit du mercredi 8 au jeudi 9 mars 2023, Le Gabon, notre pays, a enregistré une véritable tragédie avec le naufrage du bateau « ESTHER MIRACLE » de la société de transport maritime Royal Coast, qui avait à son bord, (151) cent cinquante et un passagers selon le manifeste.

Ce drame, dont le bilan officiel reste provisoire à ce jour, compte 123 rescapés ; des morts et de nombreux disparus.

Face à cette catastrophe maritime qui endeuille toute la Nation, le **Président du Sénat Lucie MILEBOU-AUBUSSON MBOUSSOU**, le Bureau du Sénat et l'ensemble des Sénateurs, adressent leurs condoléances les plus émues à chaque famille cruellement éplorée.

Le Sénat exprime sa solidarité et sa profonde compassion aux proches des victimes.

Par ailleurs, la Haute Chambre du Parlement salue la promptitude avec laquelle les plus hautes autorités de la République ont établi au port mole de Libreville une cellule de crise, donnant lieu à une assistance conséquente et une prise en charge spontanée de tous les rescapés. Elle encourage le Gouvernement à poursuivre sans relâche les recherches des cas de disparitions.

Il est également à noter que les secouristes ont fait preuve d'humanisme et de professionnalisme à l'endroit de l'ensemble des occupants du navire ESTHER MIRACLE.

Cependant, le Sénat exhorte le Gouvernement de la République à faire toute la lumière sur les causes précises de ce naufrage qui a coûté la vie à des concitoyens. 12091

### DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature informe le public qu'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) à l'exploitation de manganèse du site de Lebaye, situé à Okondja dans le département de la Sèbé-Brikolo, province du Haut-Ogooué a été déposée auprès de ses services par la société NOUVELLE GABON MINING.

Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret 539/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005, réglementant les études d'impact sur l'environnement, ce document est consultable pour avis dans les locaux de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature sis au 5ème étage de l'immeuble abritant les services du Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, Chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres pendant dix (10) jours, à compter de la date de publication du présent communiqué.

Passé ce délai, aucun avis ne sera pris en compte dans le processus administratif de validation de cette EIES. 12068

### DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature informe le public qu'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) relative à l'exploitation du terminal de stockage de manganèse à Benguia, situé dans le département de la M'passa, province du HautOgooué a été déposée auprès de ses services par la société NOUVELLE GABON MINING.

Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret 539/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005, réglementant les études d'impact sur l'environnement, ce document est consultable pour avis dans les locaux de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature sis au 5ème étage de l'immeuble abritant les services du Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, Chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres pendant dix (10) jours, à compter de la date de publication du présent communiqué.

Passé ce délai, aucun avis ne sera pris en compte dans le processus administratif de validation de cette EIES. 12065

### DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature informe le public qu'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) relative à l'exploitation du terminal de stockage de manganèse, situé à Lastoursville dans le département de Mulundu, province de l'Ogooué-Lolo a été déposée auprès de ses services par la société NOUVELLE GABON MINING.

Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret 539/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005, réglementant les études d'impact sur l'environnement, ce document est consultable pour avis dans les locaux de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature sis au 5ème étage de l'immeuble abritant les services du Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, Chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres pendant dix (10) jours, à compter de la date de publication du présent communiqué.

Passé ce délai, aucun avis ne sera pris en compte dans le processus administratif de validation de cette EIES. 12067

## FIANÇAILLES, MARIAGES, NAISSANCES, ANNIVERSAIRES

Les événements heureux méritent bien  
une petite annonce  
dans la nouvelle rubrique

## "CARNET ROSE"



Tous les mardis et vendredis dans

**LUNION**  
lunion.ga

Passez votre  
**PETITE ANNONCE**  
Depuis chez vous



Envoyez vos textes et /ou photos par  
**Whatsapp** au 077 91 87 07 ou par mail :  
[pa-lbv@sonapresse.com](mailto:pa-lbv@sonapresse.com), et recevez un  
devis pour parution.

Règlements par **Airtel Money** et **Moov Money** en semaine  
de 8h à 16h, dimanche et les jours fériés de 12h à 15h.

Code commerce : **UNION**

**L'UNION**  
PLUS D'INFORMATIONS, PLUS PROCHE DE VOUS  
lunion.ga